

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES
Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste
(ARCEP BENIN)

Objet : Mise à niveau de stations mobiles de contrôle des fréquences

Référence SIGMAP : F_DCT_88854

Avis n° : 002 ARCEP/SE/PRMP/SPMP/2024 du ... 2.8. MARS. 2024

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'ARCEP BENIN publié sur le portail web des marchés publics 12 mars 2024
2. L'ARCEP BENIN a inscrit dans son Budget Exercice 2024 des ressources et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la mise à niveau de stations mobiles de contrôle du spectre.

L'objectif principal visé par cette mission est la mise à niveau des deux (02) stations mobiles existantes de contrôle des fréquences de l'ARCEP BENIN.

De façon spécifique, il s'agit de :

- fournir un ordinateur et les accessoires y afférents sur lequel sera installé la dernière version du logiciel ARGUS pour chacune des deux (02) stations ;
 - fournir et installer la dernière version du logiciel ARGUS sur les stations mobiles.
3. L'ARCEP BENIN sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la mise à niveau de deux (02) stations mobiles de contrôle du spectre telle que décrite ci-haut.
 4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
 5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance du dossier d'appel à concurrence tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes à l'adresse mentionnée ci-après :

**SECRETARIAT PERMANENT DES MARCHES PUBLICS DE L'ARCEP BENIN (SPMP) SIS AU 1^{ER} ETAGE
DE L'IMMEUBLE MAERSK HOUSE, ZONE OCBN, 01 BP 2034 COTONOU (BENIN) TEL : +229 21 31**

01 65, FAX : +229 21 31 00 67

COURRIEL : spmp@arcep.bj

6. Le délai d'exécution du présent marché est de **deux (02) mois** à compter de la date de début mentionnée dans l'ordre de service.
7. Les exigences en matière de qualification sont :

❖ **Pour les anciennes entreprises**

Exigences techniques (Eliminatoires) :

Le soumissionnaire doit remplir les conditions suivantes :

- ✓ justifier d'au moins dix (10) années d'expériences dans le domaine de la fourniture, de l'installation et de la mise en service de station mobile de contrôle de fréquences ;
- ✓ avoir réalisé au moins deux (02) projets de fourniture, d'installation et de mise en service de station mobile de contrôle de fréquences utilisant le logiciel ARGUS ;

BON A LANCER

✓ prouver qu'il assure la maintenance de stations mobiles de contrôle de fréquences utilisant le logiciel ARGUS pour le compte de deux (02) clients distincts. Une copie des contrats de maintenance devra être fournie pour en faire la preuve ; Le soumissionnaire fournira les attestations de bonne fin d'exécution correspondantes pour tous les projets qu'il mentionnera dans son offre. L'ARCEP BENIN se réserve le droit de vérifier les informations fournies auprès des entreprises ou autorités contractantes citées par le soumissionnaire.

Exigence financière (Eliminatoires) :

- ✓ fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agréée certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires (tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, etc..) à hauteur de trente-cinq (35) % du montant hors taxes de son offre pour exécuter le présent marché ; les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin (exigible pour toutes les entreprises), conformément au modèle spécifié dans la section II : Formulaire de soumission ;
 - ✓ avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen au titre des années (2020, 2021, 2022), supérieur au montant hors taxes de son offre, justifié par les états financiers (établis dans les formes prescrites à l'annexe A3), une déclaration des chiffres d'affaires ou un extrait des comptes de résultat desdites années, certifié par un expert-comptable agréé extrait des comptes de résultat desdites années, certifié par un expert-comptable agréé .
- ❖ **Pour les nouvelles entreprises (entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence) :**

Exigences techniques (Eliminatoires) :

Le soumissionnaire doit être dans le domaine de la fourniture et de l'installation de matériel (équipements et logiciels) de contrôle de sites radioélectriques justifié par son registre de commerce, ses statuts ou un accord avec un équipementier.

Il doit fournir un personnel d'encadrement composé d'un ingénieur en radiocommunications (au moins BAC+5) ou équivalent satisfaisant au minimum les conditions ci-après :

- ✓ avoir au moins dix (10) ans d'expériences en radiocommunications ;
- ✓ avoir suivi des formations sur l'installation et l'exploitation de stations mobiles de contrôle de fréquences utilisant le logiciel ARGUS ;
- ✓ avoir réalisé au moins trois (03) missions relatives à la fourniture, l'installation et la mise en service d'une station mobile de contrôle de fréquences utilisant le logiciel ARGUS ou avoir au moins dix (10) ans d'expérience d'exploitation et de maintenance de stations mobiles de contrôle du spectre équipées de matériels de marque Rhode&Schwarz et du logiciel ARGUS ;
- ✓ avoir participé à l'interconnexion de stations mobiles utilisant le logiciel ARGUS avec le système de gestion du spectre SPECTRA;
- ✓ avoir délivré des modules de formation sur la gestion et le contrôle du spectre des fréquences radioélectriques.

Exigences financières (Eliminatoires) :

- fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agréée certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires (tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, etc..) à hauteur de 35% du montant hors taxes de son offre pour exécuter le présent marché ; les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin (exigible pour toutes les entreprises), conformément au modèle spécifié dans la section II : Formulaire de soumission pour exécuter le présent marché **ou** une assurance multirisque professionnelle qui couvre le montant hors taxes de son offre (montant à préciser sur le document) ; et
- fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes ou les états financiers de leurs années d'existence certifiés par un expert-comptable agréé, pour celles qui n'ont pas encore trois années d'existence.

BON A LANCER

NB : Toutes les qualifications et expériences citées ci-dessus sont à justifier au minimum par des attestations de bonne fin d'exécution ou de service fait, procès-verbal de réception, ou copie de contrats signés pour le candidat et Curriculum vitae + diplôme + attestation de formation ou certificat de travail + copies de contrats de travail enregistrés pour le personnel d'encadrement.

Voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet du dossier d'appel d'offres à compter du la version papier ou en version électronique sous format PDF immédiatement sur présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics ci-dessus indiqué.
9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique portant la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES
RELATIF A LA MISE A NIVEAU DE STATIONS MOBILES DE CONTROLE DES FREQUENCES »
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE »**

au plus tard le **18 AVR 2024** à 10 heures précise à l'adresse ci-dessus mentionnée. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants, le **18 AVR 2024** à 10 heures 30 minutes, à l'adresse ci-après :

**SALLE DE CONFERENCE DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'ARCEP BENIN SIS AU 1^{ER} ETAGE DE
L'IMMEUBLE MAERSK HOUSE, ZONE OCBN, COTONOU (BENIN)**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **deux millions cinq cent quarante-deux mille trois cent soixante-treize (2 542 373) francs CFA.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel à concurrence

12. Les offres devront demeurer valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.
13. La sélection de l'attributaire se fera sur la base de l'offre conforme aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres et évaluée économiquement la plus avantageuse. Il s'agit de l'offre présentée par le soumissionnaire et qui satisfait aux conditions ci-après : conformité technique, coût évalué le mieux disant et qualifications du candidat.

Fait à Cotonou, le **28 MARS 2024**
La Personne Responsable des Marchés Publics,

Geoffroy Adétola ATCHOKOSI

BON A LANCER